



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignement superieur

Question écrite n° 50429

Texte de la question

M. Loic Bouvard appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les differences existant, quant aux principes et aux modalites d'attribution des bourses de l'enseignement superieur, entre son ministere et celui de l'education nationale. Sachant, qu'entre ces derniers, une procedure de concertation devait etre engagee afin de reduire les inegalites creees de ce fait, il lui demande quelles conclusions en ont ete tirees et quelles mesures ont ete prises.

Données clés

Auteur : [M. Bouvard Loïc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50429

Rubrique : Bourses d'etudes

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1761